

COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

Conseil Municipal du 29 avril 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

Convocation :
Du 23/04/2021

Affichage :
Au 04/05/2021

L'An deux mille vingt-et-un, le 29 avril à 18 h 00,

Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de spectacle, sous la présidence de Monsieur Pierre CARITAN, Maire.

Etaient présents : Pierre CARITAN, Viviane LOUIS-DIT-TRIEAU, Francis JOUBERT, Jackie VIÉ, Vanessa DURET, Glyn GOODAL, Judith SCHOUTEN, Dominique PARADE, Elisabeth DUPUIS, Claude CHASSIN, Robert FAYE, Valérie FEUGAS, Francis EMERY, René PAUL, Florence LORIOUX, Stéphane BERNARD, Nadine HERVÉ, Loïc DURAND, Joëlle BLANCHARD, Denis GOMEZ

Absent - excusé : Françoise VILLARD, Murielle CORRE et Clarisse DUDA ayant donné respectivement procuration à Viviane LOUIS-DIT-TRIEAU, Jackie VIÉ et Francis EMERY.

Secrétaire de séance : Vanessa DURET

Intervention de M. VAUDOIS, Président de la CME Bordeaux Rive Droite

M. Cédric VAUDOIS, chirurgien digestif à la clinique Bordeaux Nord et Président de la CME Bordeaux Rive Droite, intervient, à la demande de Monsieur le Maire, pour confirmer l'intérêt du projet de Pôle Santé pour la Commune. Il a eu connaissance de ce projet car il a été en lien avec M. JARTOU et l'architecte qui a établi les plans du projet. Son objectif est de développer les activités de la clinique Bordeaux Nord vers le Sud Charente et l'avantage de ce projet est que c'est un bâtiment neuf, qui reste malléable et dont l'aménagement peut être discuté.

L'idée est de venir faire des médecins spécialistes qui consulteraient régulièrement, une fois par semaine au moins. Les spécialistes qui viendraient se rapporteraient à des chirurgies orthopédiques, vasculaires, urologiques.

M. VAUDOIS a déjà rencontré Monsieur le Maire et deux adjoints.

Il pense que ce serait un avantage pour les patients de consulter des spécialistes sur place, comme des anesthésistes, par exemple, pour éviter de multiples trajets entre Bordeaux et St-Ciers. Les anesthésistes seraient d'accord pour assurer une présence hebdomadaire.

Ce projet peut bénéficier à tout le monde et il n'y en a pas d'autre identique à celui-ci dans la région.

M. Robert FAYE remercie M. VAUDOIS pour son intervention et confirme l'attractivité de ce projet et l'avantage de consultations de spécialistes pour les patients.

Monsieur le Maire remercie l'intervention du Docteur VAUDOIS et ouvre la séance du conseil municipal.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 avril 2021

Mme Florence LORIOUX souhaite qu'une rectification soit apportée dans le procès-verbal du 15 avril 2021 concernant le point 2 des Questions diverses – Pôle Santé : Bail entre la commune et la SCI MARRAN. A savoir : elle avait parlé d'une alternative par un bus médicalisé suite à sa rencontre avec Mme Pouget alors que Mme Pouget avait juste indiqué qu'elle avait vu un reportage sur un bus médicalisé et cela n'implique pas qu'elle souhaite l'acquisition d'un bus.

Monsieur Loïc DURAND souhaite qu'une rectification soit apportée dans le procès-verbal du 15 avril 2021 concernant le point 5 des Questions diverses - AESH : Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap. A savoir : il précise qu'il ne d'agit pas d'un enfant mais de plusieurs.

Mme Joëlle BLANCHARD dit que tout n'a pas été inscrit par rapport à ce qu'à dit Monsieur le Maire

Après correction, A l'unanimité des membres présents,
Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 15 avril 2021.

Monsieur le Maire demande à M. Robert FAYE de présenter son Power Point sur la nécessité de créer sur la commune un pôle santé en présentant les avantages et inconvénients sur différents sites de la commune ainsi que le risque de désertification en mettant en place un système de navettes qui existe et dont le Conseil régional a la compétence. Cette compétence est transmise à la Communauté de Communes de l'Estuaire par convention.

POLE SANTÉ, SOCIAL et SPORTS

1 - Autorisation de signature de bail avec la SCI MARRAN

Un large débat s'ensuit au sujet de la signature du bail de la SCI MARRAN. A l'issue de ce débat, Monsieur le maire propose de reporter cette décision de signature à une date ultérieure et propose que la commission « Santé, Social et Sport » élargie se réunisse le 12 mai à 18 heures.

QUESTIONS DIVERSES

M. Dominique PARADE demande à Monsieur le Maire s'il est au courant de la vente à M. Vincent POTIER, de la propriété sise « Chez Mallet ». M. POTIER a le projet de faire des hangars avec toiture de panneaux photovoltaïques. M. PARADE fait le parallèle avec le projet similaire qu'avait eu M. BRODUT. Par la réverbération du soleil, ces hangars dotés d'une toiture en photovoltaïques peuvent gêner la visibilité des automobilistes. Il faut faire attention avant de le signer.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Décisions du Maire

L'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales précise que le maire peut exercer certaines compétences par délégation du conseil municipal. Le conseil municipal a attribué certaines délégations au maire, par délibération du 28 mars 2014.

L'article L. 2122-23 du C.G.C.T. ajoute que le maire doit rendre compte à chacune des réunions de conseil municipal des décisions qu'il a prises.

Il est rendu compte des décisions du maire suivantes :

Décision du maire n° 2021/029 du 1^{er} avril 2021

Droit de Prémption Urbain : biens situés 5 les Drouillards, parcelle C 299p

Décision du maire n° 2021/030 du 7 avril 2021

Droit de Prémption Urbain : bien situé Avenue de la Grand Font, parcelle C 710

Décision du maire n° 2021/038 du 15 avril 2021

Droit de Prémption Urbain : biens situés 15 Avenue Charles de Gaulle, parcelles C 2696/C1140

Décision du maire n° 2021/017 du 2 mars 2021

Droit de préemption Urbain : bien situé 7 Rue Alcée Froin, parcelle C 1622,

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption.

Décision du maire n° 2021/031 du 12 avril 2021

Proposition d'honoraires Moe pour réfection sol du gymnase

Laurence RAUX Architecte DPLG, pour un montant de 2 450 € HT soit 2 940 € TTC

Décision du maire n° 2021/032 du 12 avril 2021

Ouvrage d'art – Pont Saint-Fiacre,

SAS TP GOYON, pour un montant de pour un montant de 12 347,87 € HT, soit 14 817,44 € TTC

Décision du maire n° 2021/033 du 12 avril 2021

Ecole élémentaire – Matériel scolaire

MANUTAN, pour un montant de 1 574,33 € HT, soit 1 889,20 € TTC

Décision du maire n° 2021/034 du 12 avril 2021

Réfection du toit terrasse – Salle de Spectacle

EURL A.M.C.C., pour un montant de 31 135 € HT, soit 37 362 € TTC

Décision du maire n° 2021/035 du 12 avril 2021

Stade de foot – Abri de touche

SPORT France, pour un montant de 1 337,34 € HT soit 1 604,81 € TTC

Décision du maire n° 2021/036 du 12 avril 2021

Convention prestation d'accompagnement VAE

GRETA-CFA Aquitaine, pour un montant de 970 €

Décision du maire n° 2021/037 du 14 avril 2021

ETS SCOLAIRES – Surveillance de la qualité de l'Air Intérieur – Mission de vérification technique

QUALICONSULT, pour un montant de 800,00 € HT

La présente séance s'est terminée à 20 H 35.

En mairie, le 29 avril 2021
Pierre CARITAN, Maire